



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NO 23-383 et 24-389**

Avis public est donné que les Règlements numéros 23-383 et 24-389 ayant respectivement pour objet la tarification des services dispensés par la municipalité de Bégin et l'entretien hivernal des chemins de tolérance et non verbalisés et imposition d'une taxe spéciale de secteur.

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 février 2024, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté les règlements numéros 23-383 et 24-389 ayant respectivement pour objet la tarification des services dispensés par la municipalité de Bégin et l'entretien hivernal des chemins de tolérance et non verbalisés et imposition d'une taxe spéciale de secteur.

Ces règlements entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut les consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

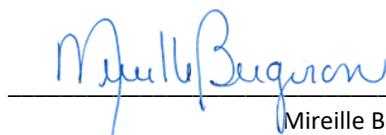
  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2024, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-quatre.*

  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et directrice générale